



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2005
Français
Original: anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Quatrième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**Thème spécial : objectifs du Millénaire pour le développement
et questions autochtones**

Renseignements communiqués par les organismes du système des Nations Unies

Note du Secrétariat

Additif**

Les questions autochtones et la Banque interaméricaine de développement

Résumé

Le présent rapport a été élaboré en réponse à la demande de renseignements concernant les mesures prises ou envisagées par la Banque interaméricaine de développement sur la base des recommandations adoptées par l'Instance permanente sur les questions autochtones à sa troisième session en mai 2004. Il présente une vue d'ensemble de l'évolution de la politique et des pratiques de la Banque en ce qui concerne les questions autochtones et aborde chacun des domaines thématiques décrits dans le rapport de l'Instance. La plupart des documents cités dans le présent rapport peuvent être consultés sur le site Web de la Banque, notamment dans la rubrique intitulée Indigenous Peoples and Community Development Unit (Unité des populations autochtones et du développement communautaire) à l'adresse suivante : <<http://www.iadb.org/sds/ind>>.

* E/C.19/2005/1.

** La soumission du présent document a été retardée dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Vue d'ensemble	1-10	3
II. Questions particulières intéressant l'Instance permanente sur les questions autochtones	11-28	7
A. Les femmes autochtones.....	11-12	7
B. L'éducation	13-14	7
C. La culture.....	15-17	8
D. Les droits de l'homme	18-20	8
E. Le développement économique et social.....	21-23	9
F. L'environnement	24	10
G. La santé	25	10
H. Les objectifs du Millénaire pour le développement	26-28	10

I. Vue d'ensemble

1. Depuis le milieu des années 80, la Banque interaméricaine de développement s'emploie en toute circonstance, dans le cadre de ses opérations concernant la qualité de l'environnement, à promouvoir la préservation des peuples autochtones dans les projets qui peuvent les affecter, notamment en ce qui concerne les infrastructures prévues dans les basses terres tropicales et dans d'autres écosystèmes fragiles. Cette préoccupation de plus en plus marquée pour la protection de l'environnement a conduit la Banque à adopter, en 1990, des directives internes qu'appliquait auparavant un organe aujourd'hui remplacé par le Comité de l'environnement et de l'impact social. Dans ce cadre, toutes les opérations sont systématiquement examinées au premier stade des projets et des recommandations sont formulées pour en améliorer la conception et l'exécution. Ces directives, appelées Stratégies et procédures pour des thèmes socioculturels liés à l'environnement, comportent un chapitre particulier sur les groupes autochtones contenant des principes directeurs et des orientations concernant l'action de la Banque dans des domaines tels que la protection des terres autochtones, la reconnaissance des droits individuels et collectifs, le renforcement institutionnel et la protection du patrimoine culturel.

2. Depuis la création de la Banque, en 1959, les communautés et les organisations autochtones ont bénéficié de certains programmes sociaux concernant la santé et l'éducation et surtout le développement de la microentreprise. En 1994, dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources de la Banque, l'Assemblée des gouverneurs a décidé de centrer davantage les opérations courantes de la Banque sur les besoins et aspirations des peuples autochtones dans les domaines de la réduction de la pauvreté et de l'équité sociale. Le mandat concernant la huitième reconstitution des ressources fait référence aux peuples autochtones ainsi qu'il suit :

Les groupes autochtones, qui englobent un élément distinct et important de la population de la région, ont hérité d'un riche patrimoine culturel et linguistique et ont élaboré des pratiques sociales et économiques parfaitement adaptées à la fragilité de leurs écosystèmes. En règle générale, les groupes autochtones appartiennent aux couches les plus démunies. Aussi, les projets doivent être conçus et exécutés de telle sorte qu'ils renforcent la capacité de ces groupes d'entreprendre et d'exécuter des projets de développement. Consciente de l'importance du rôle des groupes autochtones en tant que participants aux actions futures de développement dans la région, mais aussi en tant que bénéficiaires de ceux-ci, [...] la Banque intensifiera son action pour obtenir des financements supplémentaires pour les programmes bénéficiant à ceux-ci et ainsi répondre comme il se doit à leurs besoins (AB-1704 (8/94), p. 22).

3. L'Unité des populations autochtones et du développement communautaire, qui a été créée en 1994, joue le rôle de centre de coordination pour les questions autochtones et aide la Banque à relever les défis liés à la huitième reconstitution des ressources dans ce domaine. Elle est chargée de l'élaboration des politiques, stratégies, pratiques optimales, méthodologies et directives opérationnelles de la Banque. Elle participe activement aux travaux du Comité de l'environnement et de l'impact social, appuie les équipes de projets dans le domaine de la conception et du suivi des projets de la Banque concernant des peuples autochtones lorsque ces équipes la sollicitent et joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de projets

novateurs, expérimentaux ou pilotes intéressant le développement de ces peuples. La Banque a contribué à la mise en place d'une initiative d'envergure régionale : la création du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (Fonds autochtone) a été décidée par la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement, qui a eu lieu en 1992 à Madrid. Le siège du Fonds est à La Paz. Il s'agit d'une organisation internationale indépendante bipartite qui vise à encourager le dialogue et l'établissement de consensus entre les peuples autochtones et les gouvernements et à appuyer les projets de réinvestissement dans les domaines du renforcement des capacités, de la formation, de la préparation et de la faisabilité des projets et des initiatives pilotes ou des projets de démonstration. L'Unité des populations autochtones et du développement communautaire de la BID a publié un grand nombre de rapports analytiques et de pratiques optimales ainsi que des directives opérationnelles sur les questions autochtones en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui peuvent tous être consultés sur l'Internet. Elle tient aussi à jour une base de données sur les projets de la Banque destinés aux peuples autochtones.

4. Depuis 1994, on compte un nombre de plus en plus grand de projets visant des communautés autochtones ou renfermant des éléments de conception à caractère ethnospécifique. Des progrès restent cependant à accomplir en ce qui concerne la qualité des projets et le processus de participation. Au cours de la période 1999-2001, les projets de la Banque portant particulièrement sur les questions autochtones ont représenté presque 20 % de tous les nouveaux crédits accordés. Cet accroissement des opérations touche non seulement aux projets d'aménagement du territoire, d'établissement de titres de propriété (dont parfois l'établissement de titres collectifs concernant les terres ancestrales), de protection de l'environnement et de développement durable des ressources naturelles, mais aussi et surtout aux projets sociaux dans les domaines de la santé et de l'éducation, et notamment aux fonds de développement social pour l'établissement d'infrastructures communautaires et le développement de l'entreprise, ainsi qu'aux programmes de protection sociale.

5. À la faveur de l'accroissement de la demande de participation à la conception des projets, un nouveau type de projets de développement communautaire intégré axé sur les territoires est apparu au cours des deux dernières années. Ces projets visent à autonomiser les communautés autochtones et à leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans la planification, la conception et l'exécution de leurs priorités de développement en tenant compte de la préservation de l'environnement et des valeurs socioculturelles. Plusieurs projets de ce type sont spécialement destinés aux peuples autochtones des zones rurales et s'appuient sur une stratégie à trois volets visant à renforcer l'économie traditionnelle afin de garantir la protection sociale et la reproduction culturelle des peuples autochtones, à atténuer la discrimination, à offrir des possibilités sur les marchés de l'emploi, des biens et des services et à renforcer les avantages comparatifs des ressources autochtones touchant à la terre, aux ressources naturelles, au patrimoine culturel et au capital social dans une économie de plus en plus mondialisée offrant des débouchés pour des biens et services autochtones très prisés. Cette stratégie permet aux peuples autochtones non seulement d'améliorer leurs conditions économiques comme le montrent les indicateurs classiques de pauvreté, mais aussi d'assurer leur viabilité à long terme et de renforcer leur base de ressources naturelles, culturelles et sociales. **Si ces programmes présentent des défis particuliers du point de vue du cadre**

institutionnel et des mécanismes de suivi, l'intérêt particulier qu'ils portent à des questions telles que la planification participative, le renforcement des capacités, l'autonomisation, l'établissement de consensus et la négociation montre qu'ils s'inscrivent bien dans une démarche de défense des droits de ces peuples et de leurs revendications à exercer un plus grand contrôle sur leurs ressources et leur avenir et à participer plus largement à la vie économique et politique de leurs pays respectifs.

6. Ces principes généraux et pratiques opérationnelles d'un nouveau type cadrent également avec les mandats donnés par plusieurs forums internationaux traitant tout particulièrement des questions autochtones, dont notamment le Plan d'action du troisième Sommet sur les Amériques, qui s'est tenu à Québec (Canada) du 20 au 22 avril 2001, pour lequel la Banque s'est engagée à renforcer les territoires autochtones, la gestion de la diversité biologique et le développement autochtones en Amérique centrale, ainsi que le développement basé sur une dynamique communautaire en faveur des peuples de souche africaine et des peuples autochtones. D'autres mandats donnés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 8 septembre 2001, le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, les objectifs du Millénaire pour le développement et les trois premières sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones ont créé un climat propice pour accroître les ressources, amorcer un dialogue avec les gouvernements sur les politiques à mettre en œuvre et améliorer la qualité du portefeuille de prêts de la Banque.

7. Bien que la Banque interaméricaine de développement ne fasse pas partie du système des Nations Unies, elle a maintenu depuis 1992 des liens de coopération étroite avec plusieurs organisations dont la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds autochtone, ainsi qu'avec plusieurs organismes bilatéraux, afin de coordonner les politiques et les aspects opérationnels en Amérique latine et dans les Caraïbes. En fait, la Banque avait lancé, en collaboration avec la Banque mondiale, le réseau interinstitutions sur les questions autochtones et tenu sa première réunion interinstitutions à Washington, en 1991. Depuis lors, le réseau s'est réuni officiellement cinq fois. La dernière réunion, qui a eu lieu à Quito en octobre 2004, a été organisée par le Fonds autochtone avec le concours d'organismes allemands de coopération pour le développement, en vue d'examiner les résultats de la première Décennie internationale des populations autochtones. Les rapports de ces réunions peuvent être consultés dans la page consacrée aux questions autochtones du site Web de la Banque.

8. En 2003, l'Assemblée des gouverneurs de la Banque a donné son accord pour l'élaboration d'un ensemble de stratégies institutionnelles visant à préciser où et comment il est possible d'adapter les activités opérationnelles et directives aux nouveaux programmes d'action concernant le développement, élaborés par les instances précitées. Plusieurs stratégies nouvelles, notamment celles qui touchent à l'environnement, à la réduction de la pauvreté, au développement social et à la participation de la société civile sont notamment axées sur la nécessité de répondre

tout particulièrement aux besoins des peuples autochtones, de reconnaître et d'appuyer leurs droits, de respecter et de promouvoir leur identité culturelle, leurs connaissances et leurs langues et de mettre en place de véritables mécanismes de consultation et de participation. Il y lieu de mentionner en particulier le Plan d'action sur l'intégration sociale, qui établit des objectifs particuliers pour accroître le nombre d'opérations centrées sur les peuples autochtones et les autres groupes exclus, met l'accent sur les mesures propres à renforcer la concertation avec les gouvernements, favorise la formation et le renforcement des capacités des acteurs concernés, y compris le personnel de la Banque, et recommande de veiller à assurer une plus grande diversité ethnique parmi le personnel de la Banque.

9. À la lumière de cette évolution, la Banque a commencé en 2003 à préparer une Stratégie du développement autochtone, qui encadrera des activités particulières touchant à la fois à des produits financiers et non financiers, afin de renforcer les activités qu'elle mène en faveur des peuples autochtones. À la suite des discussions préliminaires qui ont eu lieu au sein de la Banque et avec les dirigeants autochtones en ce qui concerne l'objet et le champ de cette stratégie, on a décidé de compléter celle-ci par une Politique opérationnelle concernant les peuples autochtones. Cette politique, qui sera obligatoire, est centrée sur des mesures de sauvegarde destinées à prévenir tout impact négatif des projets financés par la Banque sur les peuples autochtones, tandis que la Stratégie définit le rôle dynamique que la Banque est appelée à jouer pour encourager « le développement préservant l'identité ». Les descriptifs (ou notes conceptuelles) des deux documents ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Banque en mars 2004. Les versions finales des deux documents devraient être examinées par le Conseil d'administration au milieu de 2005. Au cours du processus de préparation, l'accent a été notamment mis sur la consultation avec les représentants des peuples autochtones. Un nombre record de réunions et manifestations, plus de 40 au total, ont été organisées aux niveaux national et régional, dont des manifestations qui se sont tenues en marge des deuxième et troisième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Environ 1 200 dirigeants et experts autochtones ont été consultés, dont plus de 70 % étaient des autochtones, et, parmi ceux-ci, plus de 40 % de femmes.

10. L'objectif premier de la Stratégie du développement autochtone est d'appuyer et de promouvoir le développement préservant l'identité des peuples autochtones. **La Stratégie vient à l'appui des peuples autochtones dans leur développement autonome dans trois domaines interdépendants, en proportion du degré de leur intégration dans la société : a) renforcer les territoires autochtones et leur gouvernance; b) atténuer la marginalisation et l'exclusion des peuples autochtones et les faire participer et bénéficier du développement; c) favoriser les avantages comparatifs des ressources naturelles, culturelles et sociales des peuples autochtones dans une société de plus en plus mondialisée afin d'améliorer les conditions d'existence de ces peuples et de sauvegarder et développer ces ressources.**

II. Questions particulières intéressant l'Instance permanente sur les questions autochtones

A. Les femmes autochtones

11. La Banque a aidé à l'organisation de la Rencontre continentale des femmes autochtones, qui s'est tenue à Oaxaca (Mexique) du 30 novembre au 4 décembre 2002, sous les auspices de l'Initiative autochtone pour la paix, du Réseau continental des femmes autochtones d'Amérique, du Forum international des femmes autochtones et de la Fondation Rigoberta Menchú Tum. Plus de 320 femmes des Amériques ont participé à cette rencontre, qui a établi des objectifs ambitieux visant à mieux faire connaître le rôle que jouent les femmes autochtones en tant que force importante du changement dans les communautés et dans la société dans son ensemble et a notamment insisté sur les points ci-après : a) les droits de l'homme et les droits autochtones; b) la spiritualité, la culture et l'éducation; c) l'autonomisation et la participation; d) le développement autochtone et la mondialisation; et e) l'égalité des sexes du point de vue des femmes autochtones.

12. Soucieuse de contribuer à la réalisation des objectifs définis dans le plan d'action, la Banque s'est employée à : a) renforcer et élargir le programme PROLEAD en appuyant un projet de renforcement des capacités des femmes autochtones dans la région andine; b) veiller à ce que la nouvelle Stratégie de développement autochtone reconnaisse les rôles, problèmes et contributions spécifiques des femmes autochtones; et c) faciliter la sensibilisation aux problèmes que connaissent ces femmes dans le cadre de la concertation, mais aussi à la faveur de plusieurs projets de développement appuyés par la Banque. Elle apporte en outre un appui à la collecte et l'analyse de statistiques et d'indicateurs de développement ventilés selon le sexe et l'appartenance ethnique afin d'améliorer les politiques publiques et l'allocation des ressources par le biais d'initiatives telles que le Programme pour l'amélioration des enquêtes et la mesure des conditions de vie en Amérique latine et dans le Caraïbes (MECOVI), l'organisation de plusieurs conférences et séminaires sur la collecte et l'analyse des données (Todos Contamos) et des études de pays sur l'analyse détaillée des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. L'éducation

13. Après avoir apporté son concours aux programmes d'enseignement bilingue interculturel pendant plusieurs années, la Banque s'emploie actuellement à généraliser les enseignements tirés afin de mieux définir son rôle dans ce domaine, conformément à la stratégie sur l'enseignement qu'elle prépare actuellement.

14. Pour répondre au besoin des peuples autochtones d'accéder à un enseignement universitaire de qualité, une autre étude est menée pour évaluer l'offre et la demande actuelles concernant les études supérieures et notamment étudier les possibilités de création d'universités autochtones. La Banque contribue également avec d'autres institutions, telles que l'Agence allemande de coopération technique et le Fonds autochtone, à la réflexion sur l'appui qu'elle pourrait apporter dans la réalisation de cet objectif auquel les peuples autochtones accordent un rang élevé de priorité.

C. La culture

15. L'importance du patrimoine culturel en tant qu'instrument du développement socioéconomique durable et du renforcement de l'identité culturelle est de plus en plus reconnue dans les programmes plus intégrés de développement communautaire précités. En fait, l'Unité des populations autochtones et du développement communautaire a achevé l'élaboration de directives sur l'ethno-engineering qui permettront de planifier, concevoir et construire des infrastructures communautaires dans le cadre de processus de prise de décisions communautaire, de connaissances et de matériaux traditionnels et de mécanismes d'exécution axés sur la participation communautaire.

16. Un autre ensemble de directives sur « l'analyse du régime foncier en relation avec la culture autochtone » est sur le point d'être établi. Selon cette nouvelle méthode, qui s'appuie sur le Système mondial de localisation (GPS), la connaissance systématique des concepts, connaissances et pratiques autochtones touchant à la gestion foncière et des ressources naturelles compléterait utilement les instruments des spécialistes de l'aménagement du territoire et permettrait de préparer les plans d'occupation des sols en tenant compte des valeurs culturelles de ces peuples et en les associant à la définition d'objectifs de développement durable et de protection de l'environnement arrêtés en commun.

17. De même, des directives sur l'évaluation socioculturelle sont sur le point d'être finalisées, ce qui permettra à la Banque de mieux élaborer les évaluations sur la participation, d'améliorer les mécanismes de consultation et de participation et d'affiner l'évaluation sociale de communautés socialement et culturellement distinctes. Ces directives seront finalisées en coordination avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, qui travaillent aussi sur cette question, de sorte que les pratiques touchant aux peuples autochtones soient conformes aux politiques opérationnelles internes et aux normes convenues à l'échelle internationale.

D. Les droits de l'homme

18. En plus de l'accent mis tout particulièrement sur les droits des peuples autochtones dans la nouvelle Politique opérationnelle concernant les peuples autochtones et dans le Cadre stratégique pour le développement autochtone, la Banque s'intéresse de plus en plus aux questions relatives aux droits autochtones dans le cadre de ses procédures courantes de contrôle de la qualité environnementale et sociale. **Dans le cadre de ce processus, l'Unité des populations autochtones et du développement communautaire a élaboré une base de données sur la législation autochtone, qui est une banque de données comparative de toutes les législations touchant aux questions autochtones des pays d'Amérique latine, organisée par thème. Elle permet aussi d'analyser l'état de la législation par rapport aux normes juridiques internationales. Cet instrument est très utile aux organisations autochtones, aux gouvernements et aux instances juridiques qui souhaitent élaborer de nouvelles lois ou améliorer les lois en vigueur.** L'Institut interaméricain des droits de l'homme, établi au Costa Rica, se charge de la diffusion de la base de données et de la formation des utilisateurs.

19. À la faveur de plusieurs opérations d'appui à la réforme de la justice et de certains projets pilotes, la Banque participe à l'adaptation de la loi et de la jurisprudence coutumière autochtone au système juridique officiel.

20. Enfin, à l'invitation du secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, la Banque a participé activement à un atelier international sur les méthodologies concernant le consentement préalable, libre et éclairé et les peuples autochtones, qui s'est tenu en janvier 2005 (voir le rapport sur les travaux de l'atelier dans le document E/C.19/2005/3).

E. Le développement économique et social

21. La Banque s'efforce depuis longtemps d'aller au-devant des producteurs autochtones par le biais de son programme sur les entreprises d'utilité publique. Cette démarche est d'autant plus importante que les peuples autochtones n'accèdent pas facilement aux services financiers et s'intéressent de plus en plus à des systèmes autres que le financement par le crédit, notamment le retour aux mécanismes traditionnels de réciprocité et d'échanges, qui peuvent faire intervenir des transferts monétaires et non monétaires de biens et de services. Pour justifier ces mécanismes alternatifs, la Banque compte mener plusieurs études pour évaluer l'impact des projets d'établissement de titres fonciers sur l'accès au crédit, et, ainsi, compléter une étude précédente sur les peuples autochtones et les programmes d'établissement de titres fonciers. D'autres initiatives appuyées par la Banque portent sur le financement sur fonds propres et l'appui dans les domaines de la technologie et de la gestion à travers la mise en place de coentreprises (par exemple, avec des entreprises appartenant aux autochtones dans les pays développés) et d'autres mécanismes de financement sur fonds propres. Au nombre des initiatives pilotes bénéficiant du concours de la Banque, on citera des projets dans les secteurs de l'extraction minière, des hydrocarbures et de l'écotourisme. Un séminaire, organisé au siège de la Banque en décembre 2004, a été l'occasion de discuter de ces concepts et ces expériences avec un groupe de chefs d'entreprise canadiens en vue de renforcer la coopération dans ce domaine.

22. Conformément à la stratégie à trois volets visant à renforcer l'économie traditionnelle, à réduire les inégalités, à favoriser l'émergence de nouvelles possibilités dans le secteur structuré et à élaborer des mécanismes novateurs pour exploiter les richesses naturelles, culturelles et sociales des peuples autochtones de façon à faciliter l'accès aux marchés et à améliorer les conditions socioéconomiques de ces peuples tout en renforçant leur identité culturelle, la Banque élabore de plus en plus de méthodes intégrées de développement reposant sur les principes de la participation à la planification et de la prise de décisions en connaissance de cause, ce qui permettra aux communautés de choisir la ou les méthodes les mieux adaptées à leurs besoins. À cet égard, plusieurs programmes intégrés d'aménagement de bassins versants de la dernière génération et projets communautaires de développement rural tiennent compte de cette approche intégrée plus globale dans laquelle le renforcement institutionnel et des capacités contribue de façon déterminante à leur succès.

23. En 2005 et 2006, la Banque continuera, dans le cadre de son plan d'action sur la mise en œuvre de la Stratégie de développement autochtone, d'œuvrer dans les domaines de la recherche sur les pratiques optimales, de l'élaboration

de projets pilotes et de l'intégration de l'appui aux activités autochtones productives dans les initiatives les plus saillantes concernant le développement économique des peuples autochtones. Ces activités seront couronnées par la tenue, en 2006, d'une conférence internationale.

F. L'environnement

24. La Banque reconnaît de plus en plus les peuples autochtones comme des acteurs importants de la protection de l'environnement et de la promotion de la gestion durable des ressources naturelles, compte tenu du lien étroit qui les attache à leur terre. Les projets participatifs d'aménagement des bassins versants tirent de plus en plus parti des connaissances et des techniques des peuples autochtones et permettent de consolider l'attachement de ces peuples à la bonne gestion des terres qu'ils occupent de longue date. Une initiative particulièrement intéressante a porté sur la consultation des communautés autochtones pour la gestion intégrée des territoires autochtones dans le couloir biologique méso-américain. Cette initiative a permis de recueillir les propositions des communautés autochtones aux fins de l'exécution d'un programme intégré de protection de l'environnement et de développement communautaire financé par le Fonds pour l'environnement mondial. Ce projet a adopté la nouvelle méthodologie d'analyse de la gestion foncière tenant compte de la culture autochtone et s'appuyant sur le Système mondial de localisation (GPS) mentionnée auparavant. L'objectif est de faire en sorte que la planification de l'occupation des sols tienne davantage compte des valeurs culturelles des peuples autochtones et leur accorde un droit de regard sur les objectifs de gestion durable et de protection de l'environnement.

G. La santé

25. Suite aux travaux interinstitutions menés auparavant dans le domaine de la santé autochtone, qui ont conduit la Banque à élaborer une note technique sur cette question, l'Unité des populations autochtones et du développement communautaire a lancé en 2005 une étude sur les pratiques optimales relatives à la mise en place, avec le concours d'experts de la santé canadiens, de systèmes de santé autochtone et allopathique en Amérique latine. **Si les programmes de santé nationaux touchant aux peuples autochtones sont maintenant consensuels et mieux ciblés, il n'y a toujours pas de consensus sur l'opportunité et le moment d'intégrer les pratiques de santé traditionnelles aux services médicaux allopathiques dans le cadre des politiques nationales de santé.**

H. Les objectifs du Millénaire pour le développement

26. La Banque, de concert avec d'autres organisations internationales, a décidé d'accorder la priorité à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. À vrai dire, les mandats de la Banque concernant la réduction de la pauvreté et la réalisation d'une croissance économique durable concordent parfaitement avec les objectifs du Millénaire pour le développement. Si la proportion des prêts accordés par la Banque au bénéfice des

cinq secteurs directement liés à la réalisation de ces objectifs était de 29 % entre 1990 et 1994, celle-ci est passée à 43 % entre 1995 et 2003.

27. La Banque s'emploie à établir un consensus politique dans la région en renforçant le dialogue avec les pays sur l'établissement de passerelles entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies et programmes des pays. En outre, **les stratégies sectorielles de la Banque, dont la Stratégie de développement autochtone actuellement en préparation, privilégient la réalisation des objectifs selon une méthode axée sur les résultats. À cette fin, la Banque appuie activement les activités interinstitutions (avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le PNUD et la Banque mondiale) afin d'améliorer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, au moyen notamment du renforcement des capacités des bureaux du recensement et des instituts de statistique, mais aussi du Programme MECOVI, qui vise à améliorer les enquêtes sur les conditions de vie des ménages dans la région.**

28. La nouvelle Stratégie du développement autochtone s'intéresse aux possibilités et aux risques que comporte la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pour les peuples autochtones et met l'accent sur des questions complexes telles que la ventilation des données et des objectifs selon l'appartenance ethnique et la prise en compte des spécificités culturelles dans la réalisation des objectifs, mais aussi la concertation afin que les peuples autochtones ne soient pas laissés pour compte dans les actions liées à la réalisation des objectifs au niveau national. C'est dans ce cadre que les questions concernant tout particulièrement les peuples autochtones et de souche africaine sont de plus en plus traitées lors des séminaires nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement que la Banque organise avec de hauts responsables des gouvernements et des représentants de la société civile. De même, la Banque apporte son concours aux activités interinstitutions, notamment celles du Groupe d'appui interorganisations pour l'Instance permanente sur les questions autochtones, afin de mieux faire connaître ces questions et d'appuyer les initiatives particulières visant à intégrer les préoccupations des peuples autochtones dans les activités liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement lors des 10 prochaines années.